**Présentations vers les écoles régionales**

**Pour un élève provenant de la Commission scolaire des Navigateurs que l’on veut présenter à l’école St-François (CPPQ)**

Cette procédure s’applique à tout élève (provenant du régulier ou d’une classe à effectif réduit) pour qui la direction envisage une présentation à l’école St-François.

|  | **PERSONNE CONCERNÉE***À qui ?* | **ACTIONS***Quoi ?* |
| --- | --- | --- |
|  | **L’école d’origine** | Transmet par courriel à Johanne Bergeron son intention de présenter un élève à l’école St-François à la date prévue dans le calendrier de classement. Le formulaire CLAS-002 doit être joint dans ce courriel. Vous le trouverez sur le site des SÉ au <https://www.se-csdn.com/> , ensuite vers la section adaptation scolaire et classement. (mot de passe classementcsdn)*\*\*\* S’assurer que les parents/tuteurs sont informés et consentants à cette démarche de classement.* |
|  | **La conseillère pédagogique en adaptation scolaire** | Discute avec la direction pour s’assurer que c’est le meilleur service pour l’élève. Si c’est le cas, elle achemine à la direction d’établissement le formulaire d’admission et lui indique la date à laquelle elle doit recevoir le dossier complet afin de l’acheminer dans les délais requis. |
|  | **L’école d’origine** |  Elle complète le formulaire d’admission, informe les parents ou les tuteurs de l’avancement de la démarche, fais signer l’autorisation parentale, prépare le dossier d’admission complet et l’achemine dans les délais requis à la conseillère pédagogique en adaptation scolaire (voir CLASS-001 pour connaître les documents requis). |
|  | **La conseillère pédagogique en adaptation scolaire** | S’assure que chaque dossier est conforme et envoie de l’ensemble des dossiers CSDN à l’école St-François. |
|  | **L’école St-François** | Analyse les dossiers. Demande des informations complémentaires ou au besoin, demande une rencontre avec l’équipe-école, les parents et les partenaires au dossier. |
|  | **L’école St-François** | Rend une décision et l’achemine à la conseillère pédagogique en adaptation scolaire. |
|  | **La conseillère pédagogique en adaptation scolaire** | Informe l’école d’origine de la décision. |
|  | **L’école d’origine** | Informe les parents ou les tuteurs. |
|  | **L’école St-François** | Communique avec les parents/tuteurs pour planifier une première rencontre s’il y a admission. |